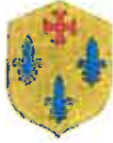


Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 3 juin 2019

20190039

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean-Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) : ALZURI Isabelle , DUCLOS Bernadette DUPUY Gilbert , HARRIET Jean-Pierre,HIRIART Alain, JAUREGUIBERRY Jean-Louis, LARRALDE Ximun ,LARRONDE Irène , MONGABURE Bernadette , OSPITAL Marie-Dominique, SAINT-PIERRE Marie-Claire

Etaient excusés (4) : Carole IRIART –BONNECAZE (procuration à M.HARRIET pour voter), OLHAGARAY Michel, ROUX Laurent, HAZARCA-SAPARRART Pettan.

Secrétaire : ALZURI Isabelle

PRISE DE COMPETENCE FACULTATIVE « POLITIQUE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE OCCITANE GASCONNE ».

La langue et la culture occitanes gasconnes sont constitutives de l'histoire et de l'identité du territoire. Elles contribuent depuis des siècles à la richesse, la singularité et l'attractivité du Pays Basque, au même titre que la langue et la culture basques.

En reconnaissant officiellement l'occitan gascon par délibération du 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée à déployer une politique linguistique ambitieuse. En parallèle, dans le cadre de son projet culturel, adopté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2018, la Communauté s'est engagée à prendre en considération les actions spécifiques à la culture gasconne en transversalité.

Elle se donne ainsi pour objectifs de soutenir les initiatives de transmission, de diffusion de la langue et de développement culturel. Emanation des communes, la Communauté tirera parti de sa proximité au territoire en agissant en complémentarité avec ses partenaires institutionnels. Ainsi, elle interviendra directement en accompagnement des associations locales, des communes et à travers ses propres politiques communautaires. Lorsqu'elle repèrera sur le terrain, des initiatives ou opportunités allant au-delà des compétences du bloc communal, notamment en matière d'éducation, elle jouera un rôle d'interface avec les institutions partenaires concernées.

L'intervention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en faveur de la langue et de la culture occitane gasconne s'inscrit dans le respect du cadre légal, sur la base du volontariat et de la libre adhésion des acteurs et des locuteurs.

La compétence promotion des langues régionales est partagée (article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales) et transversale ; elle s'exécute par son intégration dans les politiques sectorielles de chaque institution. Ainsi, la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération ne dépossède pas les communes de la possibilité

de promouvoir la langue et la culture occitanes gasconnes sur leurs domaines de responsabilité. Pour cela, elles bénéficieront de l'appui de la Communauté d'Agglomération.

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1^{er} janvier 2017 et déterminant ses compétences ;

VU le code général des collectivités territoriales, plus précisément ses articles L.1111-4 et L5211-17 ;

VU la délibération adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 16 mars 2019 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer favorablement sur la prise de compétence « Politique linguistique et culturelle occitane gasconne » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, reposant sur les domaines d'intervention suivants :
 - ❖ Promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans les politiques sectorielles, ainsi que dans la communication de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
 - ❖ Accompagnement des communes volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans leur domaine de compétences ;
 - ❖ Accompagnement des opérateurs associatifs volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes.

Adopté à l'unanimité,

Pour copie conforme,
Louhossoa, le 4 juin 2019.

Le Maire,

Jean-Pierre HARRIET

